

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DAE 29** Subvention (1.800 euros) à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (4e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 27 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 1.800 euros est attribuée à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe -ACRLP- située 10, rue du Pont Louis Philippe à Paris 4e (192721 - 2020\_05009) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 6.000 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**